



**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS MORCENAIS  
SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

**Délégués en exercice : 22**

**Délégués présents : 16**

**Délégués Excusés : 5**

**dont Pouvoir : 1**

**Délégués absents : 1**

**Votants : 17**

**Date convocation : 18 janvier 2024**

**Secrétaire de Séance : Paul CARRERE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 18 janvier 2024.

**Présents** : Jérôme Baylac Domengetroy (+ pouvoir de Nathalie Momen jusqu'au point 1.2) - Yannick Villatoro – Isabelle Cantegreil – Rose Marie Abraham – Christelle Guilhemsan – Claude Laborde – Daniel Biremout – Roxanne Olivier – Hélène Cousseau – Michel Dourthe – Martine Gaston – Didier Plancke – Jean-Luc Dubroca – Nicole Ducout – Frédéric Pradère – Jean-Pierre Rémy –

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nathalie Momen : pouvoir à Jérôme Baylac Domengetroy (jusqu' à son arrivée au point 1.2)

Anaïs Cadis : pouvoir à Paul Carrère

**Excusés** : Marc Gaillard - Paul Carrère - Monique Duvignau

**Absent** : Luc Scognamiglio

**N° 02/2024**

**Objet : Approbation de l'ordre du jour – séance du 24 janvier 2024**



## **N° 02/2024**

### **Objet : Approbation de l'ordre du jour – séance du 24 janvier 2024**

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

#### **I - PERSONNEL**

1. Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la Communauté de Communes du Pays Morcenais
2. Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

#### **II - FINANCES :**

1. Informatisation des écoles – Demande de financements 2024
2. Rénovation et extension des bornes de branchement électriques de l'Aire de Grand Passage du Pays Morcenais – demande de financements 2024.
3. Photovoltaïsation des toitures du siège social communautaire - Demande de financements 2024.
4. Aménagement de voies vertes - Demande de financements 2024.
5. Transition écologique - demande de financements 2024 pour le chargé de Missions
6. Modification de la taxe de séjour – Abrogation de la délibération 138/2023.
7. Adoption de la convention de partenariat pour l'animation du SAGE Adour amont
8. Adoption de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services/ vague 2

#### **III - MEDIATHEQUE**

1. Contrat de cession de droits d'exploitation d'un « café littéraire » par « On the Road Company ».
2. Contrat de prestation de services entre l'association « les Chaudrons » et la Communauté de Communes du Pays Morcenais pour l'engagement de la plasticienne Marina Jolivet.
3. Sollicitation Aide aux Manifestations Lecture Publique Conseil Départemental des Landes, 2024
4. Engagement de l'auteure Sibylle Delacroix dans le cadre de la Semaine de la Petite Enfance en Pays Morcenais

#### **IV – TRANSITION ECOLOGIQUE**

1. Adhésion au réseau d'achats publics responsables 3AR
2. Transition écologique – financement de bons d'achat à destination de la population pour s'équiper en récupérateur d'eau



## V - URBANISME – HABITAT

1. Marché de prestation intellectuelle : Opération OPAH-RU / Plan façades / Permis de louer 2024– 2029 – Groupement de commandes

## VI - INFORMATIONS – DECISIONS

- Décision N° 13/2023 : Abondements des provisions pour risques liés aux créances
- Décision DIA 01/2024 sur les communes de Morcenx-la-nouvelle, Lesperon, Ygos Saint Saturnin et Onesse Laharie.
- Remerciements versement subvention Association de protection civile 40
- Remerciements CDAFAL des Landes pour la mise à disposition de matériels le 12 décembre dernier
- Courriers réponses aux Hôtels (Bellevue, du Lac, Escalandes et Paris Madrid) sur l'instauration de la taxe de séjour à l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, APPROUVE l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Paul CARRERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 24 janvier 2024

Le Président



Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*